

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 16

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA Fabienne,
REBET Christèle, TOURNIER Vanessa
Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise
Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Approbation du procès-verbal – Comité Syndical du 30 octobre 2024



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

PASSY

SITOM -
SLOW

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_01-DE

DÉLIBÉRATION N°1

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du Comité Syndical du 30 octobre 2024.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 16

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves, RODRIGUES Daniel	Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel	Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
Mme VIGUET-CARRIN Françoise Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard	Communauté d'Agglomération Arlysère
<u>Absent représenté :</u>	
<u>Absents excusés :</u> Mme FLEURY Marie-Noëlle Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé	Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Mme SOCQUET-CLERC Annick Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge	Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie, PELLISSIER François, REY Frédéric	Communauté d'Agglomération Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Contribution à l'habitant pour l'année 2025



Compte tenu des recettes nécessaires pour l'année 2025, le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** la contribution à l'habitant couvrant les coûts ne pouvant être rattachés à un flux (frais de structure, de communication, de prévention, ...)

- Contribution à l'habitant : **21,40 € HT/hab**

Cette contribution intègre le remboursement des charges d'emprunts effectués avant 2023 et les amortissements des immobilisations.

Compte-tenu de la population DGF connue au 1^{er} septembre 2024, la répartition au prorata de la population sera répartie comme suit entre les collectivités adhérentes :

Contribution à l'habitant	CCPMB	CCVCMB	CA Arlysère	Total
Population DGF (hab)	71 905	27 358	7 504	106 767
Contribution € HT/hab	Contribution € HT			
21,40	1 538 767,00	585 461,20	160 585,60	2 284 813,80
Appel mensuel € HT	128 230,58	48 788,43	13 382,13	

Cette contribution est intégrée dans l'appel à contribution annuelle fait auprès des adhérents.

La TVA en vigueur s'applique à l'ensemble de la contribution annuelle.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74130 PASSY
Tél. 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 683 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°2

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_02-DE

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

289, rue des Egratz
74190 PASSY

Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 287 400 663 000 31 - TVA FR 38 257 400 663

DÉLIBÉRATION N°3

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlyère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlyère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Tarifs relatifs aux flux pour l'année 2025

Compte tenu des recettes nécessaires pour l'année 2025, le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** les tarifs suivants couvrant les coûts fixes directs et variables de chaque flux :

- Déchets incinérés jusqu'à 20.000 tonnes : **74,3 € HT/t**
- Déchets incinérés au-delà de 20.000 tonnes : **87,6 € HT/t**
- Encombrants de déchèteries broyés et incinérés : **124,5 € HT/t**
- Verre : - **21,7 € HT/t** (tarif négatif)
- Emballages et papiers collectés : **20,1 € HT/t**
- Emballages et papiers valorisés : - **142,1 € HT/t** (tarif négatif)
- Refus de tri : **474,9 € HT/t**

Compte-tenu des tonnages estimés, les contributions seront réparties comme suit :

DÉLIBÉRATION N°3

Tonnages estimés	CCPMB	CCVCMB	CA Arlysère	Total
Ordures ménagères résiduelles	12545	7300	940	20785
Incinérables déchèteries	2700	840	0	3540
Total déchets incinérés hors encombrants	15245	8140	940	24325

62,67% 33,46% 3,86%

Ordures Ménagères Résiduelles + Incinérables de déchèteries (y compris Passy)	Part des déchets incinérés jusqu'à 20 000 t	12534	6693	773	Tonnages estimés
	Part des déchets incinérés au-delà de 20 000 t	2711	1447	167	
Total déchets incinérés hors encombrants	15245	8140	940		
Encombrants de déchèteries broyés et incinérés	1777	565	-		
Verre	3335	1920	320		
Emballages et Papiers collectés	2885	1184	205		
Emballages et Papiers valorisés	2250	924	160		
Refus de tri (22%)	635	261	45		

Déchets incinérés	Tarifs €HT/t	CCPMB	CCVCMB	CA Arlysère	Part liée aux flux
		Contribution € HT			
Déchets incinérés jusqu'à 20000 t	74,3	931 308	497 268	57 424	
Déchets incinérés au-delà de 20000 t	87,6	237 446	126 783	14 641	
Encombrants de déchèteries broyés et incinérés	124,5	221 255	70 343	-	
Sous-Total € HT		1 390 009	694 394	72 065	
TGAP (15 €HT/t)		255 332	130 575	14 100	

Collecte sélective	Verre	-21,7	-72 370	-41 664	-6 944
	Emballages et Papiers collectés	20,1	57 989	23 808	4 121
	Emballages et Papiers valorisés	-142,1	-319 768	-131 286	-22 722
	Refus de tri (22%)	474,9	301 419	123 753	21 418
	Sous-Total € HT		-32 730	-25 389	-4 127

Contribution liée aux flux	CCPMB	CCVCMB	CA Arlysère	Total
Montant annuel estimé €HT hors TGAP	1 357 279,78	669 004,41	67 937,56	2 094 221,75
Montant annuel estimé TGAP €HT	255 332,26	130 575,00	14 100,00	400 007,26
Total contributions € HT	1 612 612,04	799 579,41	82 037,56	2 494 229,01



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_03-DE

SALE E 17 REGION SITOM -
PASSY SLOW

DÉLIBÉRATION N°3

Les appels mensuels se feront de janvier à novembre et le solde, calculé en février 2026 servira à régulariser les contributions au prorata des tonnages réels de l'année.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique aux tarifs sur les déchets incinérés. Ces tarifs sont intégrés dans l'appel à contribution annuelle fait auprès des adhérents. La TVA en vigueur s'applique à l'ensemble de la contribution annuelle.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysière

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlysière

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Participation des adhérents au SITOM pour l'exploitation de la décharge de la Frasse – Année 2025



Compte-tenu des recettes nécessaires pour l'année 2025, le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** la participation aux charges d'exploitation de la décharge de la Frasse suivante pour 2025 :

- Participation aux charges d'exploitation de la décharge de la Frasse : **86.000,00 € HT**

Qui sera répartie comme suit :

COMMUNES	BAREME DE REPARTITION	CHARGE ANNUELLE		
		EUROS HT	TVA 10%	EUROS TTC
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC	1,24%	1 066,40	106,64	1 173,04
CA ARLYSERE	7,62%	6 553,20	655,32	7 208,52
CC PMB	91,14%	78 380,40	7 838,04	86 218,44
TOTAL	100,00%	86 000,00	8 600,00	94 600,00

La répartition par collectivités adhérentes est précisée dans les statuts du SITOM des Vallées du Mont-Blanc. Elle est déterminée au prorata des ordures ménagères apportées de 1990 à 1994. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc participe uniquement pour la commune de Servoz.

La TVA en vigueur de 10 % s'applique à cette participation.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM

des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysière

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlysière

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Tarif d'incinération 2025 des déchets de balayage



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°5

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

PASSY

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_05-DE

Compte tenu des recettes nécessaires pour l'année 2025, le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** le tarif d'incinération suivant pour 2025 hors TGAP et TVA :

- Déchets de balayage des communes du SITOM : **123,00 € HT/t**

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les déchets incinérés et la TVA en vigueur s'appliquent à ce tarif.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
CHRISTÈLE REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,

RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlyère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlyère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Budget primitif 2025

Vu la délibération n°7 du 16 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°7 du 30 octobre 2024 portant prise acte du débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2025 du SITOM des Vallées du Mont-Blanc est en équilibre, réel et sincère en dépenses et recettes,

Il s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT (sans le report 2024) :

Dépenses	Opérations réelles	7.600.805,00 €
	Opérations d'ordre	1.200.000,00 €
	TOTAL	8.800.805,00 €
Recettes	Opérations réelles	8.667.000,00 €
	Opérations d'ordre	133.805,00 €
	TOTAL	8.800.805,00 €

INVESTISSEMENT (sans le report 2024) :

Dépenses	Opérations réelles	1.066.195,00 €
	Opérations d'ordre	133.805,00 €
	TOTAL	1.200.000,00 €
Recettes	Opérations réelles	- €
	Opérations d'ordre	1.200.000,00 €
	TOTAL	1.200.000,00 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le Budget Primitif 2025 en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé ;
- ✓ **Autorise** la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ✓ **ADOpte** le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis
- ✓ **DONNE** pouvoir à la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°6

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_06-BF

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,

RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Rapport Social Unique (RSU) – Exercice 2023



La loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 a initié la création du Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport désormais annuel remplace, depuis le 1^{er} janvier 2021, le bilan social que les collectivités devaient préalablement établir tous les deux ans.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 fixe les conditions de mise en œuvre du RSU. Chaque collectivité est tenue de renseigner une base de données sociales dématérialisée mise à disposition par les centres de gestion afin de collecter les données nécessaires à l'élaboration du RSU.

Outil de dialogue social, le RSU a vocation d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité. Il rassemble les éléments et données à partir desquels sont établis les lignes directrices de gestion.

Madame la Présidente présente le RSU, au titre de l'année 2023, conformément à la réglementation.

Il s'agit, au terme de l'exposé de Madame la Présidente, de prendre acte de sa présentation. Le RSU doit faire l'objet d'une diffusion publique (site internet ou autre) par la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L231-1 à L121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport Social Unique (RSU),

Considérant que la collectivité est tenue de présenter chaque année un Rapport Social Unique (RSU),

Ce compte-rendu doit être présenté à l'assemblée délibérante, celui-ci permettant en effet à l'autorité déléguée d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Vu le rapport joint à la présente délibération,

Vu la présentation synthétique des données assurées en séance,

Sur l'invitation de Madame la Présidente, le Comité Syndical

- ACTE de la présentation faite du Rapport Social Unique (RSU), pour l'année 2023
- DIT que le RSU est joint en annexe,
- DIT que le RSU fera l'objet d'une diffusion publique (site internet ou autre) par la collectivité

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

260, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°7

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_07-DE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
~~Ch. REBET~~

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Décision modificative n°2 – Budget 2024



La Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2024 intègre :

- ✓ les ajustements sur le chapitre 011
- ✓ les opérations d'ordre de transfert entre sections pour permettre la reprise de subvention
- ✓ les intérêts du compte à terme

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n°2 au BP 2024 dont les écritures sont détaillées ci-dessous et qui s'équilibrent à 395.933,33 €HT en section de fonctionnement et à 1.800 €HT en section d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - Exercice 2024

Section de FONCTIONNEMENT

Fonctionnement - Dépenses en Euros HT		Fonctionnement - Recettes en Euros HT	
		75 - Autres produits de gestion courante	309 200,00
		75888 - Autres produits divers de gestion courante	309 200,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 800,00	76 - Produits financiers	84 933,33
011 - Charges à caractère général	394 133,33	7688 - Autres produits financiers	84 933,33
62878 - Remboursements de frais à des tiers	20 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800,00
611 - Contrats de prestations de services	374 133,33	777 - Recettes et quote-part subv. Invest. Transférées au cpte résultat	1 800,00
TOTAL	395 933,33		395 933,33

Section d'INVESTISSEMENT

Investissement - Dépenses en Euros HT		Investissement - Recettes en Euros HT	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 800,00
13912 - Subc. Inv. Amort. - Régions	1 800,00		
TOTAL	1 800,00		1 800,00

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz

74190 PASSY

Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

RECURRENCE
SITOM -
SLOW
PASSY

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_08-BF

DÉLIBÉRATION N°8

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
TéL. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 38 257 400 663



SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Compostage – Tarif grille anti-rongeurs



SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,
RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Compostage partagé en pied d'immeuble et autonome en établissements – Mise à jour des conventions



A travers des délibérations successives en date du 14 juin 2011, 27 mars 2017 et 15 juin 2020, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc promeut le compostage en pied de résidence en accompagnant les projets et en fournissant, en particulier, gratuitement les composteurs. Ces sites, au nombre de 75, se situent sur les terrains appartenant à des bailleurs sociaux ou à des copropriétés.

Le SITOM promeut également :

- le compostage en établissement professionnel privé ou associatif en accompagnant les projets et en fournissant, en particulier, les composteurs à tarif subventionné
- le compostage en établissements scolaires publics et privés et établissements de santé

Afin de prendre en compte les dernières réglementations et retour d'expérience en matière de compostage de proximité, de préciser la répartition des rôles en matière de gestion des apports de broyat et d'utilisation de la matière compostée, de préciser les tarifs de remplacement des bacs en cas de dégradation anormale, une mise à jour des conventions de partenariat ci-jointes est proposée.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **MET** à jour les conventions type ci-jointes
- **AUTORISE** la Présidente à SIGNER ces conventions type qui seront adaptées à chaque site de compostage ainsi que les conventions en cas de réaménagement de site.

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12_12_24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 28/11/2024)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 23

Titulaires : 17

Suppléants : 6

Pouvoir : 0

Votants : 23

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Fabienne PEDERIVA

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle,

Mrs BOUCHET Jérôme, BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves,

RODRIGUES Daniel

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BOTTOLLIER-DESPOIS Marie-Claude, PAGET Sylvaine, PEDERIVA
Fabienne, REBET Christèle, TOURNIER Vanessa

Mrs ALLARD Stéphane, ARMAND Gaël, BARBIER François, BESSY Pierre,
BOUTROIS Rémi, BRONDEX Pascal, SADZOT Maurice, STROPIANO Michel

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme VIGUET-CARRIN Françoise

Mrs EXCOFFON Christian, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, VILLARD Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BUISSON Gilles, DEVERLY Fabrice, JACCAZ Yann, MATTEL Jean-Luc, MELLA
Lionel, PELTIER Fabrice, REVENAZ Serge

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes ANCENAY Laurence, JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, DIREZ Lionel, MONGELLAZ Jérémie,
PELLISSIER François, REY Frédéric

Communauté d'Agglomération
Arllysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

OBJET : Régie d'avance - Modifications

DÉLIBÉRATION N°11

La régie d'avance du SITOM des Vallées du Mont-Blanc a été créée suite à la délibération n°6 du 30 novembre 1999 et modifiée par arrêté ARR_2024_05_11 en date du 28 mai 2024.

Elle prévoit un paiement en espèce ou par carte bancaire pour les dépenses suivantes :

- 1° : Carburants et charge électrique
- 2° : Frais d'autoroute et de parking
- 3° : Frais de petit équipement
- 4° : Frais d'affranchissement
- 5° : Livres, disques, cassettes ...
- 6° : Documentation générale et technique
- 7° : Voyages, déplacements et missions
- 8° : Alimentation
- 9° : Réception
- 10° : Habillement et vêtements de travail
- 11° : Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical du 30/11/1999, portant création de la régie d'avance,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09 décembre 2024 ;

Afin de régler du matériel vendu uniquement sur internet, le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la régie d'avance pour pouvoir régler du matériel technique (à titre exceptionnel, 3 fois par an maximum) pour un montant maximum de 600 €HT en dépense d'investissement
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'arrêté de modification de la régie d'avance

Pour copie conforme,
A Passy, le 12/12/2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

PASSY

ID : 074-257400663-20241211-DEL_2024_12_11-DE



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°11

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

La secrétaire de séance
Fabienne PEDERIVA

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

289, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 38 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 12-12-24

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 38 257 400 663



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



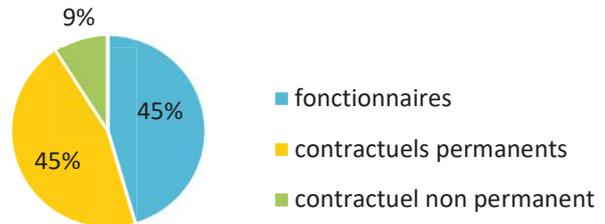
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DES VALLEES DU MONT BLANC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

➔ 11 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 5 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 1 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emploi non permanent

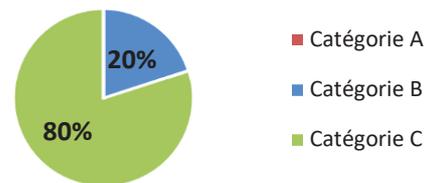
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

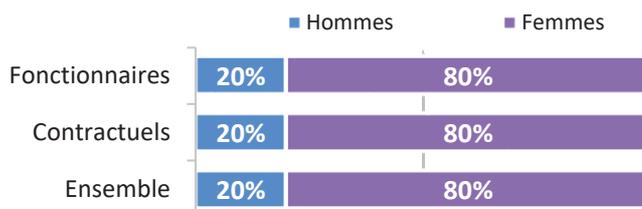
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%		10%
Technique	20%	20%	20%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	60%	80%	70%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



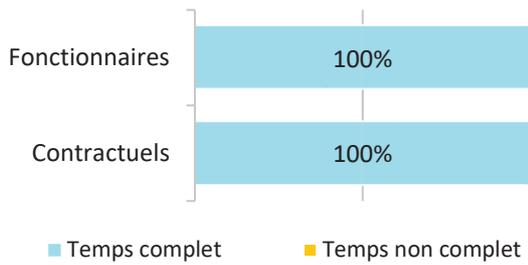
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	70%
Techniciens	20%
Adjoints administratifs	10%

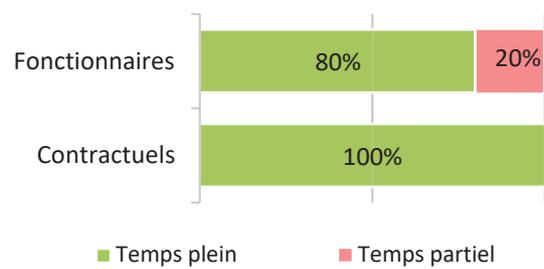
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

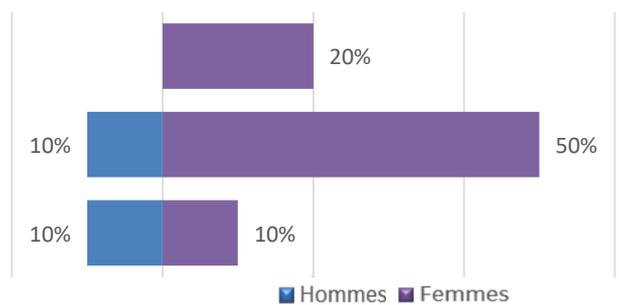
0% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 39 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,50	de 50 ans et +
Contractuels permanents	32,50	
Ensemble des permanents	39,00	
Tranche d'âge		de - de 30 ans
Contractuel non permanent	de 30 à 35	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

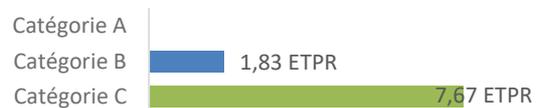
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 9,92 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 5,00 fonctionnaires
- > 4,50 contractuels permanents
- > 0,42 contractuel non permanent

18 054 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 4 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2023, 2 arrivées d'agents permanents et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
8 agents	10 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	66,7%
Ensemble	↗	25,0%

- ➔ Aucun départ d'agent permanent en 2023

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels 100%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 2 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 4,32 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 751 936 €	Charges de personnel*	464 045 €	➔	Soit 4,32 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	------------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	308 682 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	17 303 €
Primes et indemnités versées :	94 731 €		
IFSE :	73 550 €		
CIA :	6 312 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	880 €		
Supplément familial de traitement :	63 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					s	
Technique			s	s		
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					28 737 €	28 509 €
Toutes filières			s	s	30 917 €	28 509 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 30,69 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	35,29%
Contractuels sur emplois permanents	24,58%
Ensemble	30,69%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	s	s					s					
Catégorie C	8 510 €	901 €	10%	s	s		5 243 €	278 €	5%	s	s	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 4,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,15%	0,44%	0,79%	1,64%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	1,15%	0,44%	0,79%	1,64%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	1,53%	0,71%	1,12%	1,64%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 50,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ **Aucun accident du travail déclaré en 2023**

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

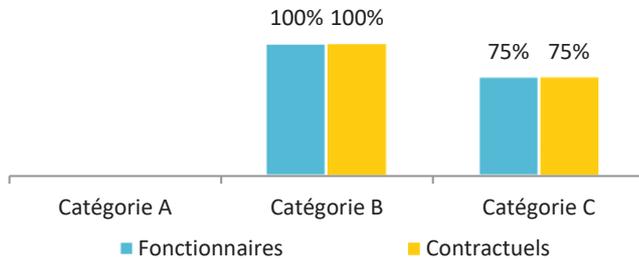
⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dernière mise à jour : 2022

Formation

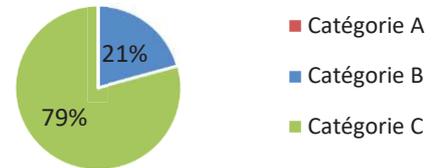
➔ En 2023, 80,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



➔ 29 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 10 414 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	25 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	71 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62%
Autres organismes	38%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 350 €	1 160 €
Montant moyen par bénéficiaire	169 €	105 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2023

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2024

Version 1